

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, a procédé, ce vendredi 03 avril 2020, à la signature de deux décrets portant nomination, pour une durée de cinq ans, des Présidents de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat, conformément à l'article 150 nouveau de la Constitution.

Ainsi :

- Madame **Chantal Nanaba CAMARA**, Magistrat Hors Hiérarchie Groupe A échelon unique, est nommée Présidente de la Cour de Cassation ;
- Monsieur **Patrice YAO KOUAKOU**, Magistrat Hors Hiérarchie Groupe A échelon unique, est nommé Président du Conseil d'Etat.

Fait à Abidjan, le 03 avril 2020

Le Ministre, Secrétaire Général de la
Présidence de la République : Patrick
ACHI